Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Paris, le 21 février 2019

Note à l'attention des membres du Comité de direction de la DVCU

N

cget
Commissariat général à l'égalité des territoires

Direction de la ville et de la cohésion urbaine
Pôle Animation Territoriale

Dossier suivi par
Soazig PIOU
Chargée de mission

Objet : **Dernier état de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat**

Annexes :

- Note de proposition de chantiers « OTE AP 2022 » du SGMCAS
- Avis de vacance d'un emploi de haut-commissaire dédié à la lutte contre la pauvreté
- Diaporama « Projet d'accompagnement RH sur l'organisation territoriale de l'Etat » de la DRH des ministères sociaux

La présente note présente l'état des réflexions dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, pour ce qui concerne les services déconcentrés en charge de la politique de la ville. Aucune décision en la matière n'ayant été officialisée à ce stade, vous êtes invités à observer une certaine discrétion quant à ces informations.

I - Actualité générale Action publique 2022 – Organisation territoriale de l'Etat (OTE)

Une réunion entre le Président de la République et le Premier ministre se serait tenue sur l'OTE : le Président de la République aurait trouvé que la réforme n'était pas assez ambitieuse. Il veut notamment aller plus loin en matière de déconcentration. (Les DAC membres du comex sont invitées à transmettre au SGMCAS toute éventuelle nouvelle idée de mission qu'il serait pertinent de déconcentrer).

Sabine Fourcade a participé à une réunion au SGG au cours de laquelle ont été annoncés, au sujet de l'OTE :

- 1 bleu ;
- 1 circulaire aux préfets de région et de département : le SGMCAS consultera les DAC sur le projet de texte ;
- la mise en place d'un dispositif de pilotage et de suivi des réformes OTE sur le modèle de la MICORE (mission de coordination nationale pour la réforme de l'Etat).

Par ailleurs, une mission inter-inspections générales « d'évaluation des modalités de création des délégations académiques et des services départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative et des conséquences à en tirer sur le pilotage des missions correspondantes par l'administration centrale » a été mandatée par les ministres des solidarités et de la santé, de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports. Celle-ci est supervisée par le Préfet Hervé Masurel.

II – Mise en place du futur réseau DIRECCTE-CS (cohésion sociale)

Organisation départementale du futur réseau DIRECCTE-CS

Selon le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMCAS), un arbitrage se dessine fortement en faveur de la position défendue par le Ministère de l'intérieur, à savoir la **création de directions départementales interministérielles (DDI)** placées sous l'autorité des préfets de département. Le SGMCAS commence à préparer les DIRECCTE à ce basculement de leurs unités départementales. Demeure la question du rattachement de l'inspection du travail dont la ligne hiérarchique spécifique doit relever du DIRECCTE.

L'idée serait de lever la règle qui interdisait aux DAC de s'adresser directement au niveau départemental sans passer par le niveau d'animation régionale. Le SGMCAS envisage donc, à l'avenir, de réunir les futures DDI régulièrement sans que cela ne soit considéré comme faisant concurrence à l'animation menée par le SGG.

Dans la note jointe au présent compte-rendu, le SGMCAS propose de lancer parallèlement 5 chantiers :

1. Missions du futur réseau DIRECCTE+CS (cohésion sociale)

Le livrable de ce chantier pourrait être une cartographie par niveaux régional et départemental et par politique publique. A ce stade, seules les DAC sont invitées à participer à ce chantier (pas les DR(D)JSCS). Le CGET et la DGCS y seront particulièrement impliqués. La Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (DIPLPEJ) y sera également associée notamment sur la réflexion sur le futur service public de l'insertion (SPI).

2. Organisation du futur réseau DIRECCTE+CS

Ce chantier vise à proposer 2 à 3 organigrammes types des futures directions régionales. Il associera les DAC et les DR(D)JSCS. Le CGET et la DGCS y seront particulièrement impliqués. L'enjeu est de contrer la tentation des DIRECCTE d'une réorganisation minimale avec simple intégration des missions CS dans les pôles 3E (pôles Entreprises, Emploi et Economie des DIRECCTE).

3. Définition des règles de désignation des préfigurateurs des futures DIRECCTE-CS

Ce chantier devra déboucher sur une notice présentant les règles de choix et une lettre de mission type. Le SGMCAS travaillera à une première proposition qui sera ensuite soumise au DAC concernées. Le positionnement et les modalités de désignation des hauts-commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté (auprès des préfets de région) seront à prendre en compte dans cette réflexion (possible débouché pour les directeurs de DR(D)JSCS).

4. Accompagnement RH

Il s'agit de traiter des questions pragmatiques déjà posées autant par l'encadrement que par les représentants syndicaux : principes d'affectations, modalités du détachement et du droit de retour, règles de reclassement...

La DRH des ministères sociaux a mis en place des échanges avec les secrétaires généraux des DIRECCTE et des DR(D)JSCS ainsi qu'une FAQ à leur disposition. Un travail est mené sur ce qui a fonctionné ou non lors de la création des DRJSCS et DDCS, notamment en termes d'accompagnement et de formation des agents.

A ce stade, les SG MCTRCT/MTES et ministère de l'Intérieur ne sont pas associés à ces réflexions. Des échanges seront initiés au lancement officiel de la réforme, lorsqu'il s'agira d'établir les décrets d'organisation des futures structures. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la politique de la ville pour laquelle la majorité des agents travaillant en DR(D)JSCS et DDCS ne relèvent pas des ministères sociaux (BOP 124).

5. Communication

L'objectif est de déployer une communication positive sur la réforme à destination des agents des services déconcentrés ainsi que des agents des DAC impactés. Sabine Fourcade souhaite préparer ces éléments le plus rapidement possible afin qu'ils puissent être déclinés sous différentes formes et diffusés dès que la réforme sera officiellement lancée.

Deux premières actions sont envisagées :
- un document de présentation de la réforme
- une newsletter à destination des directeurs de DR(D)JSCS, de DDCS voire de tous les agents des services déconcentrés (+ des DAC impactées)

Le SGMCAS rédigera une première version de ces documents et l'ensemble des DAC seront invitées à y contribuer.

II - Organisation de l'Etat en Guyane

La circulaire du Premier ministre du 28 janvier 2019 (en annexe) a déterminé la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane. Il semble que la politique de la ville sera désormais pilotée par la direction générale « populations ». Le BOP 147 n'est pas concerné par la mise en place en 2019 d'un fonds interministériel d'intervention de l'Etat.

III – Stratégie pauvreté

Dans chaque région, sera nommé un haut-commissaire chargé de piloter la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ces cadres de haut niveau seront nommés directement auprès des préfets de région (au même niveau que les SGAR). Ils seront toutefois sous l'autorité fonctionnelle du DIPLPEJ ainsi que des préfets de département pour ce qui concerne la contractualisation avec les Départements. Ils seront nommés par décret, d'abord en tant que préfigurateurs (postes pas encore codifiés). Il pourrait s'agir d'emplois fonctionnels.

Une fiche de poste (en annexe) a été publiée au JO du 19 février 2019. Celle-ci prévoit notamment qu' « en lien avec les préfets de département et, le cas échéant, les préfets délégués à l'égalité des chances, [le haut-commissaire] s'assure du suivi de la bonne mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions. »

Il est envisagé de recruter quelques personnes extérieures à l'administration (issues du monde associatif) et de répartir les postes restant comme tel : 2/3 d'agents issues des affaires sociales et 1/3 du ministère de l'intérieur. Le jury sera constitué de la SGMCAS, du SGMI et du DIPLPEJ.

IV – Agence du sport

La convention de constitution de l'agence est en cours d'élaboration. Un comité de préfiguration de l'agence s'est tenu le 13 février. La date de création de l'agence devrait être repoussé au 1er avril 2019 voire plus tard. Cela a pour effet de maintenir beaucoup d'inconnues sur les missions des futures délégations académiques jeunesse et sport (DAJS).

V - Service national universel (SNU)

La préfiguration du SNU a été lancée dans un département par région ainsi qu'en Guyane. La mission de préfiguration est pilotée par l'inspecteur général Laurent Petrynka. Le portage départemental (réseau JSCS des DDCS ou Rectorat/DASEN) n'est pas encore clairement défini.
200 jeunes seront ainsi pris en charge pendant 15 jours dans chacun des 13 départements expérimentateurs. Il a été arbitré que l'Education nationale financerait ces expérimentations par redéploiement de ses crédits, sans abondement.

VI – Séminaire des DR(D)JSCS des 21 et 22 mars 2019

Le prochain séminaire des DR(D)JSCS organisé par le SGMCAS se tiendra le 21/03 et le 22/03. La matinée du jeudi 21/03 sera commune avec les DIRECCTE. Elle comprendra une intervention de Sabine Fourcade et des échanges avec elle sur le sens de la réforme ainsi qu'une présentation à 2 voix par une DIRECCTE et une DRJSCS de leurs missions respectives et des sujets de travail communs actuels et futurs. Y seront également clarifiées les règles de préfiguration des futures DIRECCTE-CS. Les DAC sont invitées à assister à cette matinée. Un créneau d'intervention pour le CGET a par ailleurs été sollicité l'après-midi (éléments de langage à préparer).